


## Préparer les organisations paysannes à mieux investir les OIP

Daouda Diagne, daouda.diagne@orange.sn

**AU SÉNÉGAL, la Fongs - Action paysanne, fédération rassemblant 31 associations paysannes (et plus de 150 000 membres), mène des actions à différents niveaux afin de préparer les producteurs et leurs organisations à mieux s'impliquer dans les dynamiques interprofessionnelles.**

► Daouda Diagne est chargé de l'information, la communication et la formation à la Fongs - Action paysanne (www.fongs.sn). Il est également administrateur et membre fondateur d'Inter-réseaux.

 Cet article est extrait d'une note plus complète en ligne sur [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)

DEPUIS LE DÉSENGAGEMENT de l'État sénégalais des filières agricoles dans les années 90, plusieurs organisations interprofessionnelles (OIP) ont vu le jour, certaines plutôt impulsées par les autorités publiques (sur les filières riz, arachide, etc.), d'autres nées de la volonté des acteurs des filières (sur les filières tomate, aviculture, etc.). Depuis 2008, les décrets d'application de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (Loasp) donnent un cadre juridique à ces formes d'organisations. Cependant, entre les orientations exprimées dans la Loasp et les organisations telles qu'elles existent sur le terrain aujourd'hui, les différences sont grandes.

**Les organisations de producteurs (OP), quant à elles, se trouvent parfois « prises » dans de telles formes d'organisations interprofessionnelles, sans pour autant bien savoir s'y situer :** les OP sont diversement organisées et elles ne sont pas impliquées de la même manière, ni pour les mêmes objectifs, au sein des OIP. Pour beaucoup de producteurs, le concept d'interprofessions reste encore obscur et il existe une réelle confusion entre les notions de « filière », de « collège » ou d'« interprofession ». Par ailleurs, la représentativité des organisations de producteurs a parfois des contours flous, et le manque de structuration au niveau national ne permet pas de parler au nom de l'ensemble des producteurs au sein d'une filière et de l'OIP. Certains producteurs doutent de l'utilité des OIP.

« POUR BEAUCOUP DE PRODUCTEURS,

LE CONCEPT D'INTERPROFESSIONS

RESTE ENCORE OBSCUR ET IL EXISTE

UNE RÉELLE CONFUSION ENTRE LES

NOTIONS DE « FILIÈRE », DE « COLLÈGE »

OU D'« INTERPROFESSION » »

Dans ce contexte, la Fongs - Action paysanne essaie de préparer les producteurs et leurs OP à « jouer leur rôle » dans les OIP. Dans le cadre d'un programme<sup>1</sup>, elle repart de l'analyse de dynamiques concrètes, afin de pouvoir participer en tant qu'organisation paysanne à la construction et au renforcement des OIP. Ce programme est concentré sur quatre filières jugées « stratégiques » (riz, céréales locales, arachide, élevage).

Comprendre les différents enjeux liés aux interprofessions, défendre les intérêts des producteurs au sein des filières et prendre en compte les exploitations familiales dans la définition et la mise en œuvre de politiques concernant ces filières, tels sont les objectifs *in fine* de ce programme.

Pour cela, la Fongs mène des actions à différents niveaux. Sur le terrain, un travail de préparation et de suivi de la campagne agricole 2007-2008 a été mené sur les filières retenues. En effet, selon la Fongs, pour être crédible et avoir du poids au niveau des autres acteurs des filières, une bonne maîtrise de la production agricole, et donc de l'offre, est un facteur clé.

Elle s'appuie également sur son réseau d'animateurs de terrain et met en œuvre un travail à la fois pédagogique, d'information et de lobbying. Des ateliers regroupant des acteurs très divers ont été organisés dans l'ensemble des six zones agro-écologiques du Sénégal pour prendre en compte les spécificités de chaque zone de production et analyser les différentes filières et OIP. Un effort pédagogique sur les mots et concepts a permis de lever certaines confusions.

Une lecture paysanne de la situation des OIP a ainsi permis de faire ressortir quelques enjeux qui ont également été discutés lors de concertations paysannes. Ce travail a débouché sur un forum au niveau national en présence d'autres organisations paysannes du pays. Enfin, la Fongs s'est fortement impliquée dans l'élaboration des décrets d'application sur les OIP de la Loasp.

**D'autres questions de fonds auront à être analysées et traitées :** en particulier, le financement des structures de régulation des filières, le rôle des producteurs et de leurs organisations dans la gestion de l'offre, et les relations entre les OP et les autres acteurs des filières (et l'État).

Pour une réelle efficacité au sein des filières agricoles, la question des OIP devra être complètement liée à celle de l'organisation des acteurs qui les composent, en particulier les organisations de producteurs (capacité d'organisation, de respect des procédures, de négociation, de construction d'argumentaires, etc.). ■

1. Projet de renforcement des capacités des collèges de producteurs - PR(CP).